

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de Fontainemelon
du lundi 14 février 2011, Maison de Commune, à 20h00**

Présidence : Mme Marie-Laure Béguin Mettraux.

La Présidente ouvre la séance à 20h00.

Elle souhaite la bienvenue au public venu assister à la séance, ainsi qu'à la représentante de la presse et à M. Richard Barzé, architecte, qui interviendra au point 7 de l'ordre du jour. Elle remercie les personnes d'être présentes en ce jour de la St-Valentin.

Elle donne lecture de la correspondance, soit :

- lettre du 09.02.2011 de Mme Anne Nussbaum, présentant sa démission du Conseil général avec effet au 28.02.2011;
- lettre du 31.01.2011 de Mme Anne Nussbaum à la présidente du Conseil d'Etablissement Scolaire, présentant sa démission de celui-ci avec effet au 28.02.2011;
- lettre du 11.02.2011 de Mme Nicole Cuche, domiciliée à Chemin du Mont d'Amin 3, concernant la réhabilitation de la place de jeux.

1. Appel :

- 26 conseillers généraux présents
- 4 conseillers généraux excusés, soit : Mmes Orietta Tullii, Anabela Ventura Ferreira Da Silva Jeanneret, MM. Mario Craveiro et Nicolas Vermot
- 1 conseillère générale absente, soit : Mme Isabelle Fiset
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur communal présent
- 1 personne de l'administration communale présente

La Présidente signale que la majorité pour les votes est à 13 voix.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Remplacement d'un membre à la commission de culture et loisirs
3. Suppression des arrêtés et règlements liés à la gestion de l'eau
4. Acceptation de verser le chemin d'accès de la rue des Pommiers au domaine public
5. Demande de crédit concernant la réfection de l'éclairage public
6. Demande de crédit concernant la réfection du toit de Nord 5
7. Demande de crédit concernant la réhabilitation de la place de jeux
8. Information(s) du Conseil communal
9. Information(s) des commissions
10. Divers

Avant de passer au point 3, la Présidente demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour.

Une modification de l'ordre du jour est proposée par la Présidente. Le point 7 devient le point 3, les autres points sont décalés. Ceci permettra à M. Richard Barzé, architecte, qui présente le projet de réhabilitation de la place de jeux, d'être libéré rapidement.

Accepté à l'unanimité.

2. Remplacement d'un membre à la Commission de culture et loisirs :

M. André Soguel, au nom du parti libéral-radical, propose M. Christian Kaeser en remplacement de M. Olivier Frei.

Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.

La Présidente félicite M. Christian Kaeser pour sa nomination.

3. Demande de crédit concernant la réhabilitation de la place de jeux :

La Présidente ouvre le débat.

Le Conseiller communal, M. Marcel Leuenberger : Il demande s'il y a des questions particulières à ce sujet. Etant donné qu'il n'y en a pas, il donne la parole à M. Richard Barzé, architecte.

Le projet est donc présenté à l'assemblée par M. Richard Barzé au moyen du beamer.

M. Richard Barzé : En résumé, la place est actuellement divisée en une grande surface en enrobé d'env. 1350 m² avec, au Nord, un bâtiment existant d'une surface de 72 m² avec des deux côtés un escalier donnant accès aux plates-formes supérieures (où il y a des bancs) à la forêt et au toboggan. Une vue et des photos sont présentées.

Le bâtiment existant, vu de l'extérieur, présente quelques dégâts sur le béton (dilatation, éclat du béton). Dans le 1^{er} local, on trouve les mêmes dégâts, soit détérioration des sommiers (poutres qui portent la dalle) et une installation électrique largement dépassée.

Le tableau électrique a subi des infiltrations d'eau, ce qui n'est jamais bon pour une telle installation. L'installation sanitaire principale du bâtiment est vétuste.

L'idée de base est de supprimer une partie de cette place en enrobé sur une surface d'env. 500m², de mettre en place des pistes de pétanque et 2 de tables ping-pong. La place restante en enrobé donnera également accès au nouveau bâtiment. Un marquage du terrain de jeux sera effectué dans la surface restante, soit un terrain de basketball-football de dimension restreinte et déplacement de la rampe de skate au Nord. Le bâtiment restera au même endroit que celui existant, mais sera un peu plus large et un peu plus long (à peu près le double de la surface existante).

En ce qui concerne le bâtiment proprement dit, M. Richard Barzé fait une présentation des installations prévues. Le bâtiment sera mis hors-gel par un système de chauffage électrique pour les installations sanitaires et la cuisine et pourra être chauffé par la cheminée qui se trouve à l'angle sud-est.

M. Richard Barzé présente ensuite la variante 2, soit le projet entièrement extérieur, de même dimension que celui présenté tout à l'heure, avec un couvert uniquement et 10 tables extérieures qui présentent 80 places. Cette variante est entièrement extérieure; une cheminée est groupée avec le local de rangement, donc pas de possibilité de location.

En ce qui concerne la variante 3, celle-ci consiste à démolir le bâtiment existant qui paraît dangereux, remplacer ce bâtiment par un talus et aménager uniquement la place extérieure.

Questions :

M. Jean-Luc Jordan : On sent bien la volonté de faire passer le projet 1 ou le 2. Un élément dans le projet 1 l'interpelle, car si sa mémoire est bonne, le problème a déjà été rencontré lors de la création de la cantine et des vestiaires du terrain de foot. En effet, une rallonge avait été demandée parce que, sauf erreur, l'élément solaire n'avait pas été pris en compte. N'y a-t-il pas lieu d'en tenir compte ici ?

M. Richard Barzé : Le bâtiment n'est pas chauffé, il n'y a qu'une installation hors-gel pour tout ce qui est sanitaire, le bâtiment n'est chauffé que par la cheminée.

M. Jean-Luc Jordan : N'y a-t-il pas d'eau chaude ?

M. Richard Barzé : Il y a de l'eau chaude par un chauffe-eau électrique.

M. Jean-Luc Jordan : Ce qui l'interpelle aussi dans la variante 3, c'est qu'il s'agit de démolir mais on ne parle pas de démolition dans les variantes 1 et 2, alors qu'au vu des photos, il n'y pas besoin de tergiverser sur le sujet. Pourquoi n'y a-t-il pas une variante qui propose une mise à disposition d'installations sanitaires uniquement ? Et dans les 3 variantes, qu'en est-il de l'éclairage extérieur ?

M. Richard Barzé : Il est maintenu. On pourrait multiplier les variantes. On s'aperçoit que le prix de la démolition du bâtiment devient important si le projet en est diminué.

M. Marcel Leuenberger : L'éclairage extérieur est maintenu.

M. Jean-Luc Jordan : N'est pas surpris d'entendre qu'une dame du village fasse part de son inquiétude vis-à-vis du bruit que cette place engendrerait, car aucune étude n'a été faite à ce sujet. Il est persuadé que si les installations sont louées tous les vendredis et samedis soirs, il y aura des problèmes. Dans le rapport, si l'on prend quelques exemples, il y a souvent des interventions à cause du bruit au chalet des Fribourgeois à Cernier, qu'il connaît bien. Quand celui-ci est loué, il est interdit toute disco. Ceci est essentiellement dû à l'arrivée des nouveaux bâtiments qui sont nettement plus éloignés que ce que l'on va faire dans ce cas et c'est selon lui un élément qui doit être pris en compte. Il se demande s'il y a vraiment un besoin. Il sait que l'on revient chaque fois avec cette intention, cela fait 16 ans que l'on en parle avec plusieurs projets. Ce qui l'interpelle tout de même, c'est que l'on devrait s'entendre dans le rapport. Il faut que l'on fasse cela premièrement parce que la démolition à CHF 120'000.-- est beaucoup trop onéreuse, donc autant rajouter CHF 360'000.-- ! Il a un petit peu de peine à comprendre. Et maintenant, quant à l'utilisation, c'est parce que l'on ne peut plus utiliser l'école ménagère la semaine. L'école ménagère est toujours libre le week-end ! Ensuite, on est bloqué avec la ferme Matile, on verra ce qu'il en adviendra. Il se pose la question de la cantine du foot, qui jusqu'à preuve du contraire, appartient à la commune. Alors dans quelle mesure on ne pourrait pas s'imaginer que celle-ci, en modifiant le bail, puisse être mise à disposition pour la location. Et pour ce qui est de la semaine, il aimerait être rassuré, car le chalet des Fribourgeois est loué 10 soirées par année, il ne faut pas dire que c'est rentable! C'est essentiellement le week-end, donc on a suffisamment d'éléments nécessaires dans la commune. Il avait déjà dit à l'époque qu'on dépenserait beaucoup pour cette place de jeux. On

devrait alors poursuivre le développement de la place de jeux, mais au niveau de ce local d'accueil de fêtes, il se pose de sérieuses questions parce que cela lui paraît bien cher par rapport aux besoins que nous avons au niveau de la commune. Il est toutefois convaincu que cela va engendrer pas mal de problèmes au niveau du bruit.

M. Armand Blaser : Précise qu'en lien spontané avec la question, le bruit et la nature du bâtiment, entre une variante en bâtiment fermé et ouvert, il croit comme M. Jean-Luc Jordan qu'il ne faut pas se faire d'illusions: il y aura un certain nombre de locations en soirée et selon la clientèle qui loue le local, il y aura du bruit. Pour mémoire, il a habité un certain temps à Cernier, juste au carrefour qui donne accès à l'ancienne halle de gymnastique. Sa chambre à coucher donnait de ce côté et quand il y avait des discos, il devait prendre son matelas et l'installer dans une autre pièce au sud, ce qu'il faisait très volontiers, car il trouvait cela assez amusant de déménager à l'intérieur de son appartement. Donc, les nuisances phoniques seront certainement possibles. C'est là qu'il voit l'avantage d'un bâtiment fermé à celui d'un bâtiment ouvert. Dans le cas d'un bâtiment ouvert, si la surface est louée, il y a peu de moyen de lutter contre le bruit. Avec un bâtiment fermé et dans une situation estivale où les gens sont dehors une partie de la soirée, dans le contrat de location, on devrait pouvoir dire que dès une certaine heure - 22h00 / 23h00, à voir -, il y a obligation de rentrer à l'intérieur du bâtiment fermé pour éviter les nuisances. Si nous n'avons pas de bâtiment fermé, alors pour sûr, on péjore la situation avec les nuisances phoniques et rien que pour cet élément-là il est favorable au bâtiment fermé qui permet de résoudre en partie les nuisances phoniques.

M. Marcel Leuenberger : Pour le bruit, il est clair que le Conseil communal y a pensé. A l'heure actuelle, pour tout ce qui se loue, on doit donner des directives à la location et si elles ne sont pas respectées, c'est à la police d'intervenir. Le règlement doit être respecté par tout le monde. En plus, on va privilégier cet endroit parce qu'il est retiré.

Quant à la question de savoir pourquoi on ne fait pas simplement une place normale avec les toilettes, la réponse est que les toilettes, telles qu'elles sont maintenant, sont fermées parce que l'on ne peut plus rien y faire. Si on laisse cette place en démontant simplement la cantine existante et qu'on ne refait absolument rien, cela ne sert à rien de refaire les toilettes parce que la place ne sera pas employée assez souvent et cela sera comme maintenant, on ne va pas pouvoir la laisser sans surveillance.

M. Jean-Luc Jordan : Qu'en est-il de la cantine du football ?

M. Joël Frossard : La cantine est une copropriété où le football est propriétaire des vestiaires supérieurs et au bénéfice d'un bail intégral pour l'usage de la cantine et des autres annexes à l'étage inférieur. De cette manière, si on veut faire une ré-étude, il faudra dénoncer le bail et renégocier avec le football. Cela lui paraît difficile vu l'usage durant la saison de football, car le club est là tous les soirs et durant les week-ends, les matins et les après-midis.

M. Denis Boillat : En tant que président de la commission de la place de jeux, il est vrai que ce projet a déjà amené passablement d'eau au moulin. Mais il constate quand même qu'il est très difficile d'amener un projet idéal à terme. A l'époque, on parlait beaucoup de déprédations de matériel de cette place de jeux, qu'il fallait tout fermer, tout boycotter pour éviter des déprédations par des bouteilles cassées par exemple. Maintenant que ce projet arrive à l'état plus avancé, on revient avec le bruit. Alors c'est vrai que dans les deux cas il y a des problèmes. La commission en a été consciente en établissant ce projet. Il pense que tout résoudre est une mission impossible !

M. César Pessotto : En tant qu'ancien dirigeant du club de football, il souligne la difficulté de gérer un club de qui a l'usage du bâtiment et du terrain et de louer la cantine. Le problème, lors de locations, est que les gens ne sont pas tous sympathiques et que l'on pourrait retrouver des briques de verre et du plastique sur le terrain, ce qui, à son avis, n'est pas très intelligent.

M. Jean-Luc Jordan : Tient à rappeler qu'il a toujours été opposé à ce projet.

M. Armand Blaser : Quand on parle d'alternatives, cantine du terrain de football ou place de gym, il y a quand même un plus dans la situation qui nous est proposée, et là on peut penser aux situations où le local est loué, par exemple, à des familles et donc en journée. Il y a justement la place de jeux à disposition, il y a la place goudronnée pour faire d'autres sports, etc. Alors que dans le cas du terrain de football, il n'y a pas plus de garantie et la seule possibilité de faire une activité sportive serait de jouer au football. Les familles qui loueraient les installations ne pourraient jouer qu'au football, qu'on soit petit enfant ou futur grand-papa, alors que dans le cas de la place de jeux, cette synergie entre le local et les installations diverses est quand même plus intéressante.

M. Marcel Leuenberger : Il ajoute que si l'on tient à ce que cette place redevienne une place sécurisée et qu'il n'y ait pas ces dégradations, il faut la faire vivre. Il n'y a pas de miracle, la seule solution qu'on a pour éviter ce genre de problème est d'empêcher les gens d'aller dans des petits coins.

M. Jean-Jacques Bolle : Deux arguments importants : le coût et le bruit. On vient de nous dire que le problème du bruit peut être résolu de manière contractuelle au moment de la signature du contrat de location. Cela paraît évident, mais il est certain qu'il y aura forcément une fois ou l'autre des débordements, comme il peut y en avoir partout. Tout comme, dans un immeuble, s'il y a des gens qui font du bruit, sur un balcon ou avec les fenêtres ouvertes, il ne sait pas ce que la gente dame ferait mais comme cela a été dit, il s'agit d'un problème contractuel. Pour ce qui est du problème financier, - un demi-million ce n'est pas rien -, nous sommes habitués à Fontainemelon à avoir un Conseil communal qui ne dépense pas pour rien ! Et il croit que si le Conseil communal nous dit que la commune peut faire cette dépense, il lui fait confiance.

M. Jean-Jacques Bolle : Juste encore un petit détail, qui est un problème de sécurité au cas où le projet est accepté, c'est le problème de la toiture. Nous savons que les enfants jouent avec des ballons, des petites balles ou des volants, et pour avoir fréquenté souvent cet endroit on voit fréquemment des balles qui vont sur la terrasse. Au passage, il adresse ses remerciements à M. Richard Barzé pour le projet, qui est bien fait. Mais que va-t-il se passer si un engin de sport se trouve sur cette toiture ? Y aura-t-il une barrière ? Comment les enfants vont-ils aller rechercher leurs objets ? A ce moment-là, il y a peut-être un problème de responsabilité; premièrement de danger et deuxièmement de responsabilité pour la commune ?

M. Richard Barzé : Pour sa part, il a prévu une clôture au bout du talus qui se trouve derrière la toiture avec un portail, mais bien entendu avec un portail fermé qui sera utilisé par un responsable, un employé communal qui ira de temps à autre là-haut rechercher les objets. Mais il est hors de question de pouvoir laisser l'accès à des enfants, car cela voudrait dire qu'il faudrait protéger tout le pourtour et comme c'est une toiture en pente il y a également d'autres dangers, (glissements etc). Si on veut pouvoir accéder à ce toit, il y a une autre solution, soit de faire quelque chose de semblable à ce qui existe aujourd'hui, soit une toiture plate accessible avec une barrière. Mais cela n'est pas prévu.

M. Jean-Jacques Bolle : On a tous été gamins ! A 10-14 ans, on va jouer là-haut, on ne va pas attendre l'employé communal pour aller chercher le ballon qui sera sur la toiture ! On y va ! Comme toute balle qui va sur un balcon, le risque zéro n'existe pas.

M. Armand Blaser : Demande à M. Richard Barzé pourquoi il cite éventuellement un toit plat avec une clôture autour, mais stipule que c'est une variante qui n'est pas souhaitable ?

M. Richard Barzé : Le but premier était d'empêcher d'aller sur cette toiture. Il faut laisser cette toiture vierge, comme toute toiture de bâtiment, donc vierge d'accès. On se rend compte actuellement, il l'a notamment constaté lors de ses passages sur place, qu'il y a passablement de petits enfants qui jouent sur cette toiture sans surveillance et on sait que malgré toutes les clôtures que l'on peut y mettre, il y a un danger supplémentaire. Donc, le but n'est pas d'amener les gens, et surtout les enfants, sur cette terrasse mais plutôt de les empêcher d'y aller. Après, s'il y a une utilisation de la terrasse pour autre chose, comme on pourrait l'admettre pour les spectateurs d'un tournoi de baskets par exemple, là c'est différent. Mais évidemment, le prix n'est plus le même non plus !

Plus personne ne prenant la parole, la Présidente fait voter l'entrée en matière.
Celle-ci est acceptée à 23 oui contre 2 non.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.

M. Christian Kaeser : Il indique qu'il n'a pas été voté la variante.

La Présidente répond que la variante qui a été retenue dans l'arrêté est la variante maximale.

M. Jean-Luc Jordan : On ne nous propose pas la variante et on n'a pas le choix !

La Présidente indique que si quelqu'un ne veut pas cette variante, il doit présenter un amendement.

Aucun amendement n'étant présenté, l'arrêté est soumis au vote. La Présidente donne lecture de l'arrêté.

Le vote est accepté par 23 oui contre 2 non.

La Présidente, Mme Marie-Laure Béguin Mettraux remercie M. Richard Barzé pour avoir participé à cette séance et pour sa présentation. Il est donc libéré s'il souhaite quitter l'assemblée.

4. Suppression des arrêtés et règlements liés à la gestion de l'eau :

La Présidente ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, la Présidente fait voter l'entrée en matière.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Acceptation de verser le chemin d'accès de la rue des Pommiers au domaine public :

La Présidente ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, la Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit concernant la réfection de l'éclairage public :

La Présidente ouvre le débat.

M. Serge Guye-Bergeret : Remercie le Conseil communal pour son rapport. Toutefois, il regrette qu'il n'y ait pas eu de comparaison avec des éclairages LED. Il a appris que la commune de Gletterens avait fait l'achat de tels éclairages et il a téléphoné à M. Patrick Colomb qui s'est chargé de cette installation. Il lui a demandé quels étaient les avantages d'une telle installation. Celui-ci a expliqué qu'avec les éclairages LED, on peut faire une économie d'électricité entre 60 et 70%. De plus, l'entretien des lampadaires n'est plus nécessaire parce qu'ils sont en aluminium; il n'y a plus de changement d'ampoules qui intervient sur ces lampadaires et les lampes ont une autonomie de 50'000 heures. Comparé à ce qui nous est proposé ce soir, c'est donc nettement meilleur. On a aussi la possibilité de réduire l'intensité lumineuse pendant la nuit et les éclairages LED ont l'avantage d'éclairer uniquement l'endroit que l'on désire. On réduit ainsi la pollution lumineuse. A Gletterens, la consommation pour une année est de CHF 16'000.-- pour l'électricité pour 150 points lumineux. Cette commune espère faire une économie de plus de 50%. Le politique prône une économie d'énergie mais il pense que nous pourrions aussi montrer l'exemple.

Nous allons engager plus de CHF 200'00.-- dans une technologie intermédiaire, alors que nous pourrions aussi mettre un peu plus et faire de réelles économies ! Pour celles et ceux que cela intéresse, à l'heure actuelle, il y a deux fournisseurs de lampes LED. L'un s'appelle Lanzini et vient d'Italie et l'autre est l'entreprise Joliet-Europe, qui fabrique des lampes LED depuis plus de cinq ans. Il trouve regrettable que l'on ne puisse pas installer cela dans la commune.

M. Patrick Lardon : Remercie M. Serge Guye-Bergeret pour son intervention et sa remarque concernant la technologie LED. Il est vrai que c'est une technologie qui existe sur le marché, qui est actuelle et qui évolue, mais qui n'est pas encore pleinement aboutie. Si le Conseil communal n'a pas proposé les LED, c'est simplement pour différentes raisons qui vont être expliquées ci-après.

Les arguments n'ont pas été fournis à M. Patrick Lardon par le Groupe E, mais par une brochure qui est une publication récente parue en octobre 2010, éditée conjointement par Promo Energie, l'agence suisse pour l'efficacité énergétique et l'association suisse pour l'éclairage. Donc des pools qui n'ont pas de parti pris par rapport à une technologie ou une autre. Les LED sont opportunes dans les cas suivants : 1) lorsque l'on remplace la totalité d'un système d'éclairage (candélabres et luminaires); la demande de crédit de ce soir prévoit le changement de 14 mats parce qu'ils sont fortement corrodés. 2) Dans le cadre de remplacement de luminaires équipés de lampes à base de mercure (ancienne technologie – on sait qu'en 2014 on ne les trouvera plus sur le marché, car elles sont très gourmandes); la demande de crédit qui est présentée ce soir concerne 101 points lumineux. Les LED sont peu appropriées dans différents cas, comme par exemple lors du remplacement de nouveaux luminaires qui sont déjà équipés de lampes au sodium haute pression de moins de dix ans

d'âge parce que les économies d'électricité sont faibles, voire inexistantes pour les coûts d'investissement élevés. La demande de crédit concerne également 85 points lumineux qui sont déjà en sodium. L'éclairage de vastes surfaces, telles que rues larges, terrains de sport ou places de sport avec éclairage intense demande un éclairage différent. L'Avenue Robert, par exemple, est actuellement équipée de 40 lampes au sodium haute pression, d'une puissance unitaire de 100 Watts, et de 12 lampes au sodium haute pression d'une puissance de 150 Watts aux endroits des passages piétons parce que l'on se doit d'éclairer plus fortement certains lieux. Si on prend les technologies LED, on est à la même puissance pour arriver au même flux lumineux au sol. Ceci pour dire que l'économie de puissance est faible. Les avantages des LED sont une grande efficacité énergétique et une longue durée de vie. M. Serge Guye-Bergeret a cité tout à l'heure 50'000 heures. Il y a une bonne réhabilité, mot qui n'est pas français et qui veut dire "lumière immédiate, bon réglage du flux". Cela donne une lumière blanche avec un bon rendu des couleurs, mais c'est encore des blancs froids, alors que le blanc chaud arrive gentiment sur le marché mais n'est pas encore clairement abouti, la lumière dirigée étant à faible dispersion. Les inconvénients des LED sont une technique coûteuse qui a induit des investissements élevés, et une disponibilité des pièces détachées qui n'est pas toujours assurée. Les composants sont non-standardisés, donc on dépend d'un produit pour lequel les fournisseurs arrivent maintenant sur le marché, soit les deux fournisseurs précités et il n'y a en a pas 36. On a une inexpérience sur la longue durée parce que c'est une énergie nouvelle. Il est parlé de 50'000 heures mais ce sont des valeurs de laboratoire. Lorsque les LED sont mises en situation avec des températures froides et qu'il gèle, elles lâchent aussi plus rapidement. Ils disent aussi, dans la brochure, que c'est une technique évolutive et non encore aboutie. Quant à l'aspect financier, M. Patrick Lardon a aussi regardé ce qu'il en était. Il faut savoir que la commune de Val-de-Travers a fait une demande de crédit à son Conseil général, il y a trois semaines, pour assainir l'éclairage du village de Môtiers. Dans sa demande de crédit, la commune a inclus la pose de 5 luminaires en LED à l'entrée du village et le surcoût pour cette technologie s'élève à CHF 1'250.-- l'unité. Donc, si on faisait tous les points lumineux qui sont concernés sur notre réseau, cela ferait plus de CHF 250'000.-- d'investissement supplémentaire. De plus, l'éclairage LED ne convient pas pour un éclairage de rues dotées de mâts d'une hauteur inférieure à 4 mètres. Comme l'a bien dit M. Serge Guye-Bergeret, les LED diffusent d'une manière ciblée leur flux lumineux et si l'on est à moins de ces 4 mètres, on n'arrive pas à éclairer l'entier de la rue. Une partie de l'éclairage public du village de Fontainemelon est équipé de mâts de 3 mètres. Il faudrait donc remplacer ces mâts, soit à consentir un investissement supplémentaire. Au niveau "communes", quelles sont les communes qui ont opté pour cette technologie ? M. Patrick Lardon a fait des recherches et a aussi des contacts. Il s'agit de Val-de-Travers avec 5 luminaires (Môtiers), Pesieux, où il y a la rue du Château qui est actuellement en cours de finalisation de réfection totale, mais dont seul une partie a été réalisée avec cette technologie. Il s'agit d'autre part d'une rue étroite, limitée à 30 kmh. La Chaux-de-Fonds éclaire également la place du marché avec ce système, mais c'est une zone à trafic calme. Les communes des Franches-Montagnes ont renoncé à poser des luminaires LED, bien qu'elles aient testé cette technologie sur la rue du Marché-Concours à Saignelégier. Et pour finir, l'offre de participation financière, avec une subvention du Groupe E, s'inscrit dans une enveloppe à hauteur de 9 millions dont le Groupe E dispose pour l'ensemble des communes qui sont sur sa desserte. Les CHF 41'250.-- qui sont mentionnés dans la demande de crédit de ce soir sont actuellement garantis mais ne le seront pas forcément à demeure. Nous sommes donc limités dans le temps, parce que le rapport est valable jusqu'en 2015 et, en fonction des investissements que les communes devront consentir, si les 9 millions sont utilisés, il n'y aura pas forcément une rallonge.

M. Armand Blaser : Il a trois questions d'ordre général.

Premièrement, tout en saluant le rapport qui est présenté et qui va dans le bon sens, le fait que l'on va diminuer la consommation électrique, selon le mode de production d'électricité, va aussi diminuer la charge environnementale en termes de CO². Ceci permet d'obtenir des certificats CO², ces fameux certificats qui se négocient et dont le Groupe E doit certainement être friand dans la mesure où un jour ou l'autre, ils souhaiteront faire une centrale à gaz. Est-ce que notre démarche ici permet d'obtenir un certificat CO² et si oui, est-ce qu'il se négocie avec le Groupe E ? Dans ce cas, est-ce que l'on a un contrat qui est prévu avec le Groupe E ?

Deuxièmement, les frais qui sont prévus à la page 3 du rapport sont essentiellement des éléments de fournitures qui dépassent CHF 100'000.- ce qui fait que l'on devrait peut-être lier quelque part le marché public dans la variante la plus light, c'est-à-dire que le Conseil communal serait appelé à demander, sur invitation, trois offres. Ce point de vue est-il juste ? Est-ce que le Conseil communal va encore demander deux offres à côté de celle qu'il a obtenue du Groupe E ?

Troisièmement, s'il y a deux offres qui sont demandées, est-ce qu'elles ne devraient pas seulement concerner le matériel tel qu'il est défini là, mais aussi avec des scénarii, d'autres variantes d'économies d'énergie, d'autres manières de prendre des mesures A-B-C? Comme M. Serge Guye-Bergeret, M. Armand Blaser aimerait poser la question liée aux LED. Il est aussi tombé sur le même rapport que celui cité par M. Patrick Lardon et effectivement, il lui semble un peu tôt pour adopter une technologie LED. Si celle-ci fait ses preuves, dans une vingtaine d'années, on pourra l'appliquer ici.

M. Patrick Lardon : Concernant les certificats CO², actuellement la commune n'en a pas. Il est clair que si l'on prend cette option de conclure des certifications d'économie CO², dans les conditions que le Groupe E fait pour sa participation financière, celles-ci mentionnent que tous les clients doivent leur remettre 30 % de ces éventuels certificats.

Concernant le marché public, une offre a été établie par le Groupe E suite à un audit. M. Patrick Lardon l'a étudiée point par point. Le contrôle des mâts a été effectué et c'est un audit qui a quand même été assez long et qui a demandé passablement de temps. C'est une prestation que le Groupe E a faite gratuitement. Il est clair que l'on va comparer les prix du marché par rapport à d'autres entreprises pour savoir à quelles conditions elles pourraient proposer la même chose. Le Groupe E a cependant un avantage: la décision prise par la direction d'une participation financière pour ses clients fait que les entreprises privées concurrentes n'arrivent pas forcément à ces prix parce qu'elles n'ont pas la même masse pour pouvoir proposer des offres. Pendant la période référendaire, la commune demandera des offres concurrentes, tel que cela avait déjà été fait il y a quinze ans quand on avait fait une demande de crédit pour à peu près une centaine de points lumineux dans le village.

M. Armand Blaser : Remercie M. Patrick Lardon pour ses réponses. Il souhaite savoir si ces demandes d'offres se font uniquement sur le coût du matériel tel que l'a défini le Groupe E ou si l'on demande, à partir de l'audit, ce que d'autres entreprises proposent comme mesure. Elles n'arriveront pas nécessairement aux mêmes conclusions que le Groupe E. Par exemple, dans la diminution de la consommation d'électricité pendant une partie de la nuit, est-ce qu'on arrête un lampadaire sur deux ou est-ce que l'on diminue l'intensité de chaque lampadaire, etc. Il y a des choix qui ont des implications financières non négligeables. M. Armand Blaser serait d'avis que l'idéal serait de dire : voilà le résultat de l'audit, qu'est-ce que vous proposez par rapport à ce résultat. Ce sont ensuite ces résultats qui devraient être comparés à la proposition du Groupe E.

M. Patrick Lardon : Cet audit est une expertise de notre éclairage. Si l'on en demande un autre, cela exige de refaire une deuxième expertise globale et cela ne sera pas forcément offert gratuitement. Le Conseil communal ne peut pas donner les conclusions de l'audit à une autre entreprise, car le Groupe E interdit de transmettre à une tierce personne les données qui ont été indiquées.

M. Armand Blaser : Il a compris la réponse et précise que l'on est bloqué. Il fait remarquer que le Groupe E nous tient ! Cependant, il faut savoir que la part, notamment de ces 30% d'éventuels certificats CO², prendra de la valeur au fil des années et c'est aussi quelque chose qui se négocie. Cela mériterait de ne pas simplement s'agenouiller devant le Groupe E.

M. André Soguel : Pour parler un peu plus transparent, il souhaite savoir quelle entreprise serait capable, dans le canton, de faire ce travail ?

M. Armand Blaser : A vu en tirant le rapport sur l'éclairage public qu'on parle d'une institution qui s'appelle Safe. Cette institution a des conseillers dans les différentes parties de l'industrie Suisse.

M. André Soguel : Donc, on peut les faire venir et ils peuvent faire un audit ?

M. Armand Blaser : Effectivement, il trouverait ridicule que l'on doive refaire un audit pour dire qu'il y a une certaine quantité de lampes au mercure de telle puissance, que l'on a une certaine quantité de mâts qui sont en forme et d'autres qui sont moins en forme. D'ailleurs, le Groupe E n'est pas tellement habilité à tester les mâts, c'est une procédure relativement délicate. Par contre, M. Armand Blaser pensait - mais là on vient d'entendre que ce n'est pas le cas - que le résultat de ce travail, qui a été demandé par la commune serait à disposition puisqu'il est le nôtre et que dès l'instant où il est le nôtre, on peut demander à des partenaires, de l'utiliser pour nous faire d'autres propositions.

M. André Soguel : Précise que, si l'on est dans ce cas de figure, à ce moment-là il faut payer l'audit.

M. Armand Blaser : Peut imaginer qu'il peut y avoir un coût, mais un coût d'un ordre de grandeur raisonnable, soit moins de CHF 5'000.--. Cependant, il accepte bien volontiers de lier la Commune au Groupe E.

M. Patrick Lardon : Fait remarquer qu'à sa connaissance il y a au moins une entreprise neuchâteloise qui fait déjà de l'entretien d'éclairage public pour des communes neuchâteloises qui sont encore propriétaires de leur réseau électrique. Mais actuellement, c'est avec le Groupe E que l'on a un contrat de maintenance et d'entretien sur notre réseau et il faut aussi voir avec le Groupe E afin de ne pas avoir une trop grande dispersion dans les composants des éléments pour que l'entretien de la maintenance puisse être effectué.

M. Armand Soguel : Aimerais être optimiste. Le Groupe E a déjà posé tout l'éclairage de Noël parfaitement, donc allons-y avec le Groupe E !

M. Armand Blaser : Au vu de ce qui a été dit, il ne peut que se rallier à cette proposition. Ce qu'il demandera une fois en commission des finances c'est que la commission puisse voir ce contrat qui lie la commune au Groupe E, pour savoir quel type de surprise on peut avoir un jour ou l'autre. Mais M. Armand Blaser peut très bien entrer dans cette manière de faire. Il pense simplement que l'on se prive d'avis qui pourraient être intéressants, mais l'on peut très bien avoir cette relation de confiance.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.
Celle-ci est acceptée par 24 oui et 1 abstention.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est accepté par 24 oui, et 1 abstention.

7. Demande de crédit concernant la réfection du toit de Nord 5 :

Avant d'ouvrir les débats, la Présidente tient à attirer l'attention de chacun sur la clause d'urgence qui figure à l'article 4 du projet d'arrêté. Elle rappelle que si cette clause est acceptée, cela signifie que le crédit ne peut pas être contesté par un référendum et ceci nécessite la majorité des deux tiers des membres qui prennent part à la votation.

La Présidente ouvre le débat.

M. Armand Blaser : Est navré d'avoir le "crachoir ouvert" ! Il salue bien sûr ce rapport qui vise à assainir une situation avec une certaine urgence. On dit que les mesures prises permettent à ce bâtiment de passer l'hiver mais l'on peut imaginer que cela peut tenir le coup encore un certain nombre de mois. On ne peut cependant pas différer les travaux prévus de manière éloignée. On a parlé tout à l'heure d'économie d'énergie avec l'éclairage public et c'est un premier pas qu'il faut saluer à Fontainemelon. Mais il faut savoir que le groupe socialiste est toujours intéressé à ce que chaque fois qu'on touche à une toiture, qu'elle soit plate ou en pente, l'on se pose la question de savoir s'il y a une opportunité à la pose de capteurs solaires soit thermiques ou photovoltaïques ? C'est leur première surprise, car ici, on va refaire le toit complètement, l'isoler, on va démonter les tuiles etc, et il n'y a pas une ligne pour nous dire que la réflexion a été faite et qu'il a été conclu qu'il faut faire quelque chose ou ne pas faire quelque chose. Il met ce point en rapport avec une position que le Conseil d'Etat neuchâtelois a exprimé aujourd'hui et qui fera l'objet d'un rapport au Grand Conseil, soit : comme chacun le sait, on est sollicité, dans le canton de Neuchâtel comme dans d'autres cantons, pour savoir si l'on est favorable au renouvellement ou à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Et le Conseil d'Etat, qui est à majorité de droite, est opposé à la construction de nouvelles centrales nucléaires et il sera très vraisemblablement suivi par le Grand Conseil, qui va traiter ce rapport à la fin de ce mois. A l'article premier que le Conseil d'Etat se propose de prendre, il est dit que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil s'engagent résolument dans la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration d'efficacité énergétiques et à favoriser toutes mesures visant à concrétiser cet engagement. M. Armand Blaser a l'impression que derrière cette volonté du Conseil d'Etat, et probablement du Grand Conseil, il doit y avoir la même volonté des communes. Alors, dans le projet qui est présenté ce soir, il y a là une belle occasion de faire des économies d'énergie à travers l'installation de panneaux solaires. Le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur ce rapport tout en étant d'accord sur le fait qu'il faut faire ce toit, et dans l'attente de la prochaine séance qui se déroulera le 2 mai, il demande que le Conseil communal revienne avec une proposition d'installer des panneaux solaires, qu'ils soient photovoltaïques ou thermiques. Et lorsque le Conseil communal reviendra avec un tel rapport, d'une part le groupe socialiste applaudira des deux mains et d'autre part, il votera le crédit qui sera proposé. Mais pour l'instant, il ne votera pas l'entrée en matière. Le groupe socialiste n'a pas l'intention d'embêter, mais c'est juste un souci de cohérence vis-à-vis des problèmes énergétiques que l'on va rencontrer ces prochaines décennies, de cohérence avec une volonté aussi cantonale qui s'exprime en disant que l'on va tout faire pour utiliser des énergies renouvelables. Si d'un côté, dans ce canton, on a une autorité qui ne veut pas de centrales nucléaires et puis, de l'autre côté, des autorités communales qui se désintéressent de

la production d'énergies alternatives, il y a quelque chose qui ne joue pas. Le groupe socialiste appelle donc à une certaine cohérence.

M. Joël Frossard : Premièrement, il remercie M. Armand Blaser de réitérer l'engagement que la commune doit avoir vis-à-vis des énergies renouvelables. Il rappelle quand même que, pour le dernier projet où la toiture était concernée, la production d'eau chaude était incluse dans le rapport. Concernant le rapport présenté ce soir, le Conseil communal a été pris dans une certaine urgence, donc il n'a, pour le moment, prévu effectivement que les travaux sur la toiture. Il faut aussi savoir que des dégâts d'eau ont produit des dommages sur les peintures chez une locataire. Le Conseil communal attendait que les travaux sur la toiture soient terminés pour entreprendre des travaux dans l'appartement afin de ne pas devoir intervenir à plusieurs reprises. Dans un premier temps, l'idée était de faire la toiture et éventuellement de revenir après, à la prochaine séance, avec une étude pour du solaire, qui concerne à la fois la production d'eau chaude, même si la chaudière n'est pas forcément à bout de course, et également pour des panneaux photovoltaïques vu la superficie du toit de 288 m², puisqu'elle ne sera pas entièrement occupée par de la production d'eau chaude thermique. M. Joël Frossard a encore eu contact cet après-midi avec un installateur-chauffagiste, spécialiste des panneaux solaires, qui lui a assuré que la seule synergie que l'on pourrait trouver en posant les panneaux solaires en même temps que l'on procédait à la réfection de la toiture était une certaine économie sur les tuiles, mais qui lui a aussi assuré que ces tuiles pouvaient être gardées en stock pour la commune. Donc, au final, il n'y aura pas de plus-value si on procède aux travaux dans un second temps. La proposition qu'il fait ce soir est d'accepter le rapport avec la clause d'urgence pour que l'on puisse procéder aux travaux dans de brefs délais et ainsi assurer le confort et la sécurité des locataires de ce bâtiment. Il s'engage, au nom du Conseil communal, à revenir à la prochaine séance avec un rapport traitant à la fois de la production d'eau chaude solaire et de l'installation de panneaux solaires.

M. Armand Blaser : Tient à faire deux remarques. Il y a bien sûr la valeur propre d'une tuile, mais poser des tuiles et les retirer, il n'a encore jamais vu que l'on fasse cela d'une manière bénévole. Donc, le coût n'est pas le même si l'on doit poser des tuiles et, après, les retirer. Et dans la seconde remarque, il peut bien imaginer, même s'il ne connaît pas la personne qui est embarrassée avec les problèmes d'eau, que cela ne doit pas être agréable. Cependant, on est presque fin février, il y a mars et avril devant nous et le 2 mai, on pourrait reparler de ce sujet. C'est un différentiel d'environ deux mois et cela doit être tout à fait supportable de vivre pendant deux mois avec les inconvénients de peinture défraîchie. Il le dit sur la pointe des pieds car s'il était à la place de la personne, il serait un peu grincheux de voir que ses chambres ne sont pas très belles. Mais quand même, dans l'intérêt général, on n'est pas à deux mois près. Et puis, il rappelle que le Groupe E, dès l'instant où l'on installe notamment du photovoltaïque, doit avoir une surface minimum et là probablement qu'on est en dessous de cette surface. Il trouve que la commune devrait envisager d'avoir un projet qui ne concerne pas qu'un seul bâtiment mais un ensemble de bâtiments. Le Groupe E nous a dit être prêt à payer des sommes importantes pour couvrir les coûts d'installation même s'il reprend ensuite l'électricité non pas au prix coûtant, mais au prix du marché. Donc, il remercie le Conseil communal pour sa réponse qui part d'une bonne intention mais pense que l'on ne peut pas décemment voter maintenant un crédit pour des travaux que l'on va faire et que l'on devra retoucher. Soyons cohérents, mettons ce dossier sous la pile du Conseil général pendant deux mois mais sur la pile du côté du Conseil communal.

M. André Soguel : Effectivement, une partie du groupe libéral-radical, lorsqu'il a reçu le rapport, a été déçu qu'il n'y ait pas une variante avec panneaux solaires, dans l'esprit panneaux solaires thermiques. Par contre, à décharge du Conseil communal, il lui semble qu'il y avait

urgence et que le Conseil communal a voulu tout faire pour que le confort des habitants de ce bâtiment soit réalisé. Personnellement, il fait totalement confiance au Conseil communal qui dit de faire ces travaux de toiture maintenant et qui pense présenter à la prochaine séance une variante avec panneaux solaires. Il croit pouvoir dire qu'il y a, dans bien des cas, des panneaux solaires posés sur les tuiles et pas intégrés forcément dans la toiture. Mais il ne veut pas entrer dans le technique car il n'est pas assez compétent en la matière. Et ainsi on irait, comme ça a été dit auparavant, dans le bon sens. Il est regrettable que cela ne puisse pas se faire dès le départ mais il lui semble qu'il y a aussi une question d'urgence, à moins que l'on nous dise ce soir que ce ne soit pas le cas et que le toit peut tenir encore quelques mois. L'hiver a été clément, mais on ne sait pas ce qu'il va se passer ces deux prochains mois. C'est au groupe socialiste qu'il s'adresse, à moins que M. Joël Frossard ne dise autre chose, car le groupe libéral-radical souhaiterait aller de l'avant.

M. Jean-Jacques Bolle : Il croit qu'une chose a peut-être été oubliée dans la réponse du chef du dicastère concernant le fait de faire une étude après et de présenter un nouveau rapport au Conseil général pour la pose de panneaux solaires, c'est le problème de la location des échafaudages et du montage et démontage de ceux-ci. Il s'agit quand même d'une somme de CHF 9'500.--. Il pense que pour poser des panneaux solaires, il y a un problème d'assurance et qu'il faut également des échafaudages pour ce travail. Alors, est-ce que cela voudrait dire que l'échafaudage resterait en place, auquel cas il y aurait peut-être une location? Ce n'est pas quelque chose à négliger.

M. Angel Tames : Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, il aimerait être certain que le point 2.1 qui mentionne "suffisant pour passer l'hiver" soit le cas ?

M. Joël Frossard : "Suffisant pour passer l'hiver", c'était suffisant pour passer un hiver clément comme on a eu jusqu'à maintenant, sans exclure de nouveaux risques.

M. Laurent Heiniger : N'y a-t-il pas moyen de faire quelque chose d'intermédiaire, bien qu'il ne sache pas, au niveau légal, comment on peut faire cela, mais de commencer à refaire la toiture et mettre des réserves. Il lui semble que l'on peut demander à un installateur-sanitaire une offre avec la dimension des panneaux qui pourraient être mis, et mettre une réserve, soit un grand panneau de bois imprégné qui remplace les panneaux solaires provisoirement, en attendant qu'ils soient posés. Il n'arrive pas à imaginer que l'on pose un toit avec des tuiles et que deux mois après, on démonte les tuiles, et tout le lattage qui est dessous parce qu'évidemment il ne correspondra pas aux points de fixation des panneaux solaires et on recommence le tout. Cela lui semble une incohérence totale.

M. Jean-Luc Jordan : Le Conseil communal a réfléchi à cette problématique et dit pouvoir prendre les choses en mains. Il fait donc suffisamment confiance au Conseil communal, qui sait ce qu'il fait; et en plus, s'il demande la clause d'urgence, c'est bien parce qu'il sait où il va.

M. Joël Frossard : Comme cela a déjà été dit, les installations des panneaux solaires seront par-dessus les tuiles.

M. Laurent Heiniger : Pense que cela coûte moins cher. Mais quand on pose un toit neuf, on n'a jamais vu que les panneaux solaires soient posés par-dessus.

Mme Marie-Pierre Tullii : Demande quand commenceraient les travaux si le crédit est accepté ce soir ? Faudra-t-il de toute façon attendre la fin de l'hiver ?

M. Joël Frossard : Si la météo se détériore et que l'on a 3 mètres de neige, les travaux ne seront effectivement pas faits de suite. Mais avec la clause d'urgence, on pourrait commencer aux environs de la 2^{ème} semaine de mars.

M. Armand Blaser : Demande la confirmation que ces travaux commenceraient la 2^{ème} semaine de mars, malgré les risques de chutes de neige. Est-ce qu'on peut démonter un toit et, qu'en cours de travaux, il tombe 50 cm de neige ? Cela arrive ! Certains diraient que tout ce que l'on n'a pas ramassé jusqu'à maintenant, on va le retrouver dans le courant de mars, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas mais il faut en tenir compte! A ce moment-là, on a un toit en chantier, il faut tirer des bâches, celles-ci lâchent à cause de la neige qui aurait reçu de la pluie dessus; ce ne serait alors pas seulement les appartements qui sont juste dessous qui seront atteints, mais encore ceux des trois étages en-dessous ! Il ne comprend pas cette logique, surtout quand M. Jean-Jacques Bolle parle encore des échafaudages, qui ne sont pas négligeables ! Si les travaux sont planifiés, et qu'ils commencent le 3 mai puisqu'il n'y a pas de délai référendaire, tout le monde votera ce crédit le 2 mai. Toutefois, il comprend la situation dans laquelle le Conseil communal s'est trouvée et a réagi avec célérité. Mais de manière sage, il ne faut pas faire de travaux en deux étapes.

M. Pierre-André Stoudmann : Etant donné qu'il remarque que les discussions sont nourries et fournies, il demande une suspension de séance de 5 minutes.

La Présidente annonce la reprise de séance :

M. Joël Frossard : Il indique que suite à la discussion nourrie à ce sujet, il remercie tous les intervenants pour toutes les remarques formulées et annonce que le Conseil communal retire son rapport ce soir et va revenir le 2 mai avec une solution globale.

L'assemblée applaudit cette décision.

8. Information(s) du Conseil communal

M. Pierre-André Stoudmann : Il informe que la date du 2 mai, déjà évoquée à plusieurs reprises ce soir, est confirmée pour présenter les comptes. Ceux-ci doivent normalement être présentés à fin avril, mais étant donné que le dernier lundi de ce mois tombe sur le lundi de Pâques, une exception a été demandée auprès du Service des communes, laquelle a été acceptée. Il confirme donc la séance du Conseil général le 2 mai à 20h00 afin de présenter les comptes et apporter de bonnes nouvelles.

9. Information(s) des commissions

Mme Marie-Pierre Tullii : Elle réitère sa demande concernant la fête scolaire, soit le besoin d'aide pour le déroulement de cette manifestation par tranche de deux heures. Deux personnes se sont déjà inscrites et dans le cadre de la Commission de la culture et loisirs, il y a aussi quelques personnes intéressées. Alors il ne faut pas hésiter à venir donner un coup de mains. Cette manifestation se déroulera le 24 juin dès 20h00 et jusqu'à la fin du service. Elle remercie chacun d'avance.

M. Denis Boillat : Précise que la Commission de culture et loisirs met à disposition 4 personnes pour la fête scolaire, mais malheureusement, le procès-verbal n'étant pas encore sorti, il n'a pas les noms. Il désire aussi, au nom de la Commission de la place de jeux,

